



COMITÉ DES FORÊTS

Vingt-sixième session

3-7 octobre 2022

Dialogue avec les organes statutaires traitant de questions forestières

Résumé

Le présent document indique l'état d'avancement des activités menées par le Groupe de travail du Comité des forêts et les organes statutaires traitant de questions forestières, à savoir:

- les commissions régionales des forêts;
- le Comité des questions forestières méditerranéennes – Silva Mediterranea;
- le Comité consultatif de la filière bois durable (CCFBD);
- la Commission internationale du peuplier (CIP);
- le Groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides.

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à:

- fournir des avis sur la voie à suivre en se reportant aux points qu'il est invité à examiner et qui figurent à la fin des rapports d'activité de chaque organe statutaire (voir les annexes I, II, III, IV et V).

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Malgorzata Buszko-Briggs
Secrétaire
Comité des forêts
Tél.: (+39) 06 570 55762
Malgorzata.Buskobriggs@fao.org

(Veuillez mettre l'adresse COFO@fao.org en copie)

I. INTRODUCTION

1. Les rapports d'activité présentés par les organes statutaires travaillant dans le domaine des forêts sont soumis à l'examen du Comité aux annexes I à V du présent document pour:

- les commissions régionales des forêts;
- le Comité des questions forestières méditerranéennes – *Silva Mediterranea*;
- le Comité consultatif de la filière bois durable (CCFBD);
- la Commission internationale du peuplier (CIP);
- le Groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides.

2. L'ensemble de ces organes, notamment les commissions régionales des forêts, ont apporté leurs contributions au Comité des forêts à sa vingt-sixième session et ont formulé des recommandations concernant le programme de la FAO relatif aux forêts.

Commissions régionales des forêts

1. Les sessions ci-après des commissions régionales des forêts se sont tenues pendant l'exercice biennal en cours:
 - vingt-neuvième session de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique (CFAP), 22-25 février 2022, session à distance (Mongolie)¹;
 - trente-deuxième session de la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CFALC), 6-10 septembre 2021, session à distance (Jamaïque)²;
 - trente et unième session de la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord (CFAN), 17-19 novembre 2021, session à distance (Mexique)³;
 - quarante et unième session de la Commission européenne des forêts (CEF), 4-7 novembre 2021, session hybride, Rome (Italie)⁴;
 - vingt-cinquième session de la Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient (CFPPO), 19-21 octobre 2021, session à distance (Égypte)⁵.
 - À la date à laquelle le présent document a été établi, il était prévu que la vingt-troisième session de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique (CFFSA) se tienne en août 2022 à Kinshasa (République démocratique du Congo).
2. Les recommandations des commissions régionales des forêts sont présentées dans le document COFO/2022/INF/12 et ont servi de base au document COFO/2022/7.1 portant sur le travail accompli par la FAO dans le domaine des forêts au titre du Cadre stratégique 2022-2031.
3. À sa vingt-cinquième session, le Comité des forêts a demandé à la FAO de s'entretenir avec les commissions régionales des forêts au sujet des mesures à prendre pour faciliter leurs dialogues sur les politiques et leurs échanges de vues techniques afin de les aider à concrétiser les objectifs de leurs membres et à favoriser les contributions de ceux-ci aux mécanismes et objectifs internationaux⁶. Il a également invité la FAO à étudier les voies possibles pour établir un lien plus étroit entre les travaux de ces organes statutaires et ceux de la Division des forêts de la FAO ainsi qu'avec d'autres domaines d'action intéressant les forêts, afin d'accroître leur utilité et leur efficacité, de créer des synergies et de renforcer la participation⁷.
4. Conformément aux indications susmentionnées, les commissions régionales des forêts se sont penchées sur ces questions lors de leurs dernières sessions respectives et ont formulé des recommandations détaillées, synthétisées en plusieurs points, à savoir:
 - synchroniser le calendrier des réunions futures des commissions régionales des forêts, si cela n'a pas déjà été fait, avec celui des sessions des conférences régionales de la FAO correspondantes afin que ces dernières puissent recevoir plus rapidement les contributions des commissions;

¹ Rapport de la vingt-neuvième session de la CFAP (en anglais): <https://www.fao.org/3/cb9178en/cb9178en.pdf>.

² Rapport de la trente-deuxième session de la CFALC (en anglais): <https://www.fao.org/3/cb7404en/cb7404en.pdf>.

³ Rapport de la trente et unième session de la CFAN (en anglais): <https://www.fao.org/3/cc0219en/cc0219en.pdf>.

⁴ Rapport de la quarante et unième session de la CEF: <https://www.fao.org/3/nj289fr/nj289fr.pdf>.

⁵ Rapport de la vingt-cinquième session de la CFPPO (en anglais): <https://www.fao.org/3/cb8337en/cb8337en.pdf>.

⁶ Rapport de la vingt-cinquième session du Comité des forêts, paragraphe 35.

⁷ Rapport de la vingt-cinquième session du Comité des forêts, paragraphe 40.

- inviter les présidents des commissions régionales des forêts à participer aux sessions des conférences régionales qui les concernent et renforcer les activités intersessions en améliorant les interactions entre les membres des commissions régionales des forêts et des conférences régionales, y compris les représentations établies à Rome, en vue de consolider le dialogue intersectoriel sur les politiques et de veiller à ce que les questions importantes qui intéressent les forêts au niveau régional figurent parmi les thèmes traités par les conférences régionales;
- renforcer les travaux intersectoriels des commissions régionales des forêts, en particulier ceux qui portent sur les questions relatives aux forêts et aux systèmes agroalimentaires, en apportant des contributions pertinentes et utiles à leurs membres, à la FAO et à d'autres processus internationaux concernant des questions liées aux forêts; réfléchir aux moyens de renforcer la pertinence, l'efficacité et l'efficacités des commissions régionales des forêts et d'autres organes statutaires de la FAO, en veillant notamment à ce que le Comité de l'agriculture et le Comité des forêts étudient les mêmes documents de référence traitant de la déforestation liée à l'agriculture⁸;
- envisager de procéder à un examen approfondi des commissions régionales des forêts dans le but d'en améliorer davantage la pertinence, y compris quant à l'attention portée au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, ainsi que l'efficacité et l'efficacités (CEF, CFALC, CFPPPO). La gouvernance d'une de ces commissions (la CFAP) fait actuellement l'objet d'un examen. Une étude exploratoire menée entre novembre 2021 et février 2022 montre que la pertinence, l'efficacité et l'efficacités de la CFAP ont profondément évolué au cours des dernières décennies. Par rapport à 1949, année de sa création, la CFAP est maintenant confrontée à un environnement de plus en plus concurrentiel et à une présence décroissante de ses membres (exception faite de la dernière session en date, qui s'est tenue en ligne). À sa vingt-neuvième session, en février 2022, la CFAP a recommandé à la FAO d'organiser une consultation informelle avec ses membres et d'autres parties prenantes pour examiner plus avant les moyens de réformer la structure de gouvernance de la CFAP afin d'améliorer sa pertinence, son efficacité et son efficacité⁹.

Points à examiner

5. Le Comité souhaitera peut-être:
 - continuer de donner des orientations aux commissions régionales des forêts sur des questions stratégiques;
 - mettre l'accent sur l'importance pour les commissions régionales des forêts de jouer un rôle plus pertinent en matière de politiques dans le cadre des conférences régionales de la FAO.
6. Le Comité souhaitera peut-être recommander à la FAO de:
 - continuer d'examiner les possibilités et de consulter les Membres pour ce qui est de renforcer le rôle des commissions régionales des forêts en tant que mécanismes bien établis de dialogue et d'échange en matière de politiques, afin de renforcer davantage la coordination et la collaboration entre les différents secteurs et parties prenantes, et ainsi concrétiser les objectifs de développement durable (ODD), l'Accord de Paris et les objectifs mondiaux relatifs aux forêts.

⁸ NAFC/2021/REP.

⁹ APFC/2022/REP.

Comité des questions forestières méditerranéennes - *Silva Mediterranea*

A. Vingt-quatrième session de *Silva Mediterranea*

1. Le Comité a tenu sa vingt-quatrième session du 22 au 25 mars 2022 à Antalya (Türkiye) durant la septième Semaine forestière méditerranéenne. Le Comité:

- est convenu de préparer la collecte de données pour évaluer l'Engagement d'Agadir¹⁰ cinq ans après son adoption et de publier le rapport correspondant d'ici à la fin de 2022. Il a en outre pris note de la nécessité de mettre en place un système de suivi des efforts postérieurs à l'Engagement d'Agadir;
- s'est engagé à élaborer de nouvelles propositions de projet à soumettre aux instruments financiers correspondants, tels que les Actions COST, le Fonds d'adaptation et le futur programme intégré de restauration des écosystèmes en préparation dans le cadre de la huitième reconstitution des ressources de la Caisse du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-8), compte tenu des possibilités offertes par la composante méditerranéenne, en cours de mise en œuvre, du projet intitulé «L'Accord de Paris en actions: renforcer la restauration des forêts et des paysages pour réaliser les contributions déterminées au niveau national»;
- a approuvé la proposition de désigner un fleuron méditerranéen¹¹ intitulé «Restauration des écosystèmes forestiers dégradés en tant que solutions fondées sur la nature pour renforcer la résilience de la région méditerranéenne dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes» en réponse à l'appel lancé en janvier 2022 au titre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, qui visait la désignation de fleurons mondiaux de la restauration, et a demandé au secrétariat de procéder à la mise au point définitive du formulaire de proposition officiel et de le soumettre au plus tard le 31 mars 2022;
- a recommandé la tenue d'une session extraordinaire de *Silva Mediterranea* à Rome à la suite de la vingt-sixième session du Comité des forêts afin d'établir le plan de travail préparatoire pour la prochaine édition du rapport sur l'*État des forêts méditerranéennes*, dont il est prévu qu'elle soit présentée lors de la prochaine Semaine forestière méditerranéenne, laquelle aura lieu en avril ou mai 2024 en Tunisie;
- s'est félicité de la proposition de la Tunisie d'accueillir la huitième Semaine forestière méditerranéenne en 2024. La vingt-cinquième session de *Silva Mediterranea* aura lieu lors de la huitième Semaine forestière méditerranéenne.

2. Le Comité a en outre approuvé la Déclaration d'Antalya¹² sur le rôle de la restauration des forêts et des écosystèmes pour les générations futures en Méditerranée.

¹⁰ <https://www.fao.org/forestry/45686-0278e9d283e9d8bfde24f26c92511bc9f.pdf>.

¹¹ Un «fleuron mondial de la restauration» est une initiative innovante au service de la restauration et capable d'inspirer la communauté dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes. L'appel a été officiellement lancé à la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. <https://www.fao.org/gef/highlights/detail/en/c/1475706/>.

¹² https://vii-med.forestweek.org/sites/default/files/editor/fr_antalya-declaration_final_822.pdf.

B. Candidature de la région méditerranéenne au statut de fleuron de la restauration mondiale dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes

3. Avec le soutien du Liban, du Maroc, de la Tunisie et de la Türkiye, le Comité des questions forestières méditerranéennes - *Silva Mediterranea* a soumis la candidature de la région méditerranéenne au statut de fleuron mondial de la restauration en réponse à l'appel lancé dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes en vue de la désignation de fleurons mondiaux de la restauration. Le rôle principal des fleurons est d'inciter d'autres pays et régions à intensifier les interventions réussies en faveur de la restauration, d'attirer l'attention et les investissements au niveau mondial et de servir de base à un apprentissage conjoint aux quatre coins du globe.

C. Groupes de travail du Comité des questions forestières méditerranéennes - *Silva Mediterranea*

4. Ces deux dernières années, les restrictions liées à la pandémie de covid-19 ont considérablement entravé les activités des groupes de travail. Toutefois, des webinaires ainsi que l'élaboration et la diffusion de notes d'information et de directives techniques ont eu lieu régulièrement, comme cela a été le cas pour le Groupe de travail sur les forêts des zones urbaines et périurbaines.

5. Le Groupe de travail sur les ressources génétiques forestières œuvre en étroite collaboration avec l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO) à l'actualisation de l'inventaire régional des ressources génétiques forestières méditerranéennes et à l'élaboration de directives relatives à la sélection des ressources génétiques, compte tenu de leur rôle crucial dans l'adaptation au changement climatique.

6. En étroite collaboration avec le Portugal et au vu de l'intérêt exprimé par la Türkiye, les activités du Groupe de travail sur le liège et les produits forestiers non ligneux sont en passe d'être développées plus avant au moyen d'une enquête en ligne qui sera diffusée d'ici à la fin de 2022.

7. Le Groupe de travail sur les incendies de forêt, coordonné par l'Espagne et codirigé par la Türkiye, a accompli des progrès et renforce ses actions visant à faire prendre davantage conscience non seulement de l'importance de la prévention des incendies mais aussi de la nécessité des interventions postincendie et de restauration.

D. Prochaine édition du rapport sur l'État des forêts méditerranéennes

8. La prochaine édition du rapport est annoncée pour 2023 (ou pour le début de 2024) et s'appuiera sur une enquête qui aura permis de recueillir des informations sur les intérêts des pays, ainsi que sur des études de cas et des exemples de réussite. Une note explicative sera présentée lors de la session extraordinaire du Comité des questions forestières méditerranéennes – *Silva Mediterranea* qui se tiendra à Rome en marge de la vingt-sixième session du Comité des forêts.

E. Numéro spécial d'*Unasylva* sur *Silva Mediterranea* et le secteur forestier en Méditerranée

9. *Unasylva* est une revue internationale traitant des forêts et du secteur forestier, et le plus ancien périodique de la FAO (elle existe depuis 1947). La deux cent quarante-deuxième édition d'*Unasylva* (2014) portait sur le lancement de plusieurs initiatives en faveur de la restauration des forêts et des paysages dans la région méditerranéenne. Il est prévu qu'une nouvelle édition sur le même thème soit publiée à la fin de 2023, lors de la prochaine session de la Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient. Elle mettra en lumière l'état des ressources forestières méditerranéennes, les évolutions récentes et les possibilités en vue de contribuer à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et de réaliser les engagements internationaux et régionaux.

Points à examiner

10. Le Comité souhaitera peut-être:
 - inviter Silva Mediterranea à aligner davantage les plans de travail de ses groupes de travail sur les programmes mondiaux et régionaux.
11. Le Comité souhaitera peut-être recommander à la FAO de:
 - faciliter l'accès des Membres, à leur demande, à des moyens de financement de l'action climatique tels que le Fonds vert pour le climat (FVC) et le Fonds d'adaptation, notamment à l'appui des interventions de prévention des incendies de forêt et de restauration postincendie.

Comité consultatif de la filière bois durable

A. Conclusions du Comité consultatif de la filière bois durable à ses soixante-deuxième et soixante-troisième sessions

1. À sa soixante-deuxième session¹³, qui s'est tenue en ligne les 27 et 28 avril 2021, et à sa soixante-troisième session, organisée selon des modalités hybrides le 30 avril 2022 à Séoul (République de Corée), immédiatement avant le quinzième Congrès forestier mondial, le Comité consultatif a fait le point sur l'état d'avancement de ses activités liées aux recommandations formulées lors de sessions précédentes.
2. Le Comité consultatif a établi un plan de travail relatif à ses priorités stratégiques, à savoir: i) construire une bioéconomie fondée sur les forêts en vue de l'atténuation des effets du changement climatique et de la concrétisation de nombreux ODD; ii) renforcer la participation du secteur forestier à la restauration des écosystèmes; iii) placer le secteur forestier durable au cœur du redressement après la pandémie de covid-19 pour reconstruire en mieux.
3. Une déclaration du Comité consultatif intitulée *Building a forest-based bioeconomy to halt climate change and achieve multiple Sustainable Development Goals (SDGs)* (construire une bioéconomie fondée sur les forêts pour lutter contre le changement climatique et concrétiser de nombreux ODD)¹⁴ a été publiée en octobre 2021.
4. La FAO, en collaboration avec les membres du Comité consultatif, a élaboré une publication traitant des produits forestiers dans la bioéconomie mondiale¹⁵. Ce rapport a été publié en mars 2022 à l'occasion de la Journée internationale des forêts¹⁶. Il compile les informations les plus récentes sur le rôle que les produits forestiers jouent dans la bioéconomie mondiale. Il propose tout un éventail d'actions concrètes pour renforcer la contribution des produits forestiers à l'atténuation des effets du changement climatique et au développement durable, en particulier grâce au remplacement des produits à fortes émissions de carbone par des produits forestiers renouvelables.
5. La FAO et le Comité consultatif ont également commandé une étude de référence et organisé un webinaire¹⁷ afin de recenser les défis et les nouvelles possibilités concernant la participation du secteur forestier à la restauration des écosystèmes.
6. Le Comité consultatif a entrepris de collaborer avec divers partenaires essentiels pour catalyser davantage les partenariats stratégiques entre le secteur privé, la FAO et d'autres acteurs concernés, notamment le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), le FEM, le FVC, le Forum mondial de la bioéconomie et le Réseau international sur le bambou et le rotin (INBAR).

¹³ <https://www.fao.org/forestry/industries/9808/en/>.

¹⁴ <https://www.fao.org/3/cb7013en/cb7013en.pdf>.

¹⁵ <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/cb7274en/>.

¹⁶ <https://www.fao.org/international-day-of-forests/fr/>.

¹⁷ <https://www.fao.org/forestry/industries/98446/en/>.

B. Principaux messages communiqués par le Comité consultatif de la filière bois durable à l'occasion de la vingt-sixième session du Comité des forêts

7. Le Comité consultatif:

- se réjouit du fait que la FAO soit déterminée à collaborer plus efficacement avec le secteur privé, conformément à la Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025, au Cadre stratégique 2022-2031 et aux domaines prioritaires du Programme;
- reconnaît le potentiel que recèlent les forêts et les produits forestiers renouvelables s'agissant d'atténuer les effets du changement climatique ainsi que le rôle de puits de carbone que jouent les forêts, grâce au stockage du carbone dans des produits forestiers de grande longévité et au remplacement des matériaux d'origine fossile qui génèrent le plus d'émissions de gaz à effet de serre;
- demande à la FAO de soutenir les pays et de collaborer avec d'autres parties prenantes, notamment mais pas exclusivement le secteur privé et la communauté scientifique, pour évaluer, exploiter et accroître le potentiel des produits forestiers en matière d'atténuation des effets du changement climatique dans des secteurs tels que la construction, la bioénergie et la fourniture d'autres bioproduits provenant des forêts;
- reconnaît le rôle important que le secteur forestier peut jouer dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et encourage la FAO à catalyser davantage la participation du secteur privé à la restauration des écosystèmes en facilitant le dialogue, le renforcement des capacités, le partage de connaissances et l'accès à des financements grâce à des partenariats public-privé efficaces;
- encourage la FAO à appuyer davantage les efforts de renforcement des capacités et à faciliter un dialogue sur les politiques qui favorise la mise au point, la diffusion et l'adoption d'innovations et de technologies axées sur les forêts, ainsi que des modes de consommation et de production durables;
- soutient l'action menée par la FAO pour définir à plus grande échelle des voies durables axées sur le bois et encourage l'Organisation à renforcer les capacités d'un large éventail de parties prenantes et à s'assurer de leur participation à une croissance verte et inclusive qui tire pleinement parti des produits ligneux récoltés à l'appui des efforts de réduction des émissions de carbone;
- invite la FAO à promouvoir des partenariats public-privé qui: i) valorisent le rôle de la gestion durable des forêts pour renforcer la production, la consommation et les moyens d'existence durables; ii) renforcent la contribution de la filière bois durable à la bioéconomie;
- encourage la FAO à recueillir des données précises sur les scénarios de l'offre et de la demande de produits forestiers aux niveaux mondial, régional et local pour étayer des décisions pertinentes en matière de politiques et d'investissements, notamment pour garantir que les forêts puissent répondre de manière durable à l'envolée prévue de la demande de produits forestiers dans les prochaines décennies.

Points à examiner

9. Le Comité souhaitera peut-être:
- prendre note des principaux messages communiqués par le Comité consultatif à l'occasion de la vingt-sixième session du Comité des forêts;
 - inviter le Comité consultatif à continuer d'intensifier les actions stratégiques et de faciliter les partenariats entre la FAO et le secteur privé en vue de promouvoir une bioéconomie fondée sur les forêts et des écosystèmes sains et productifs, notamment grâce à la restauration des écosystèmes, et de concrétiser les ODD, en particulier dans les pays en développement.

Commission internationale du peuplier et autres essences à croissance rapide utiles aux personnes et à l'environnement

A. Vingt-sixième session de la Commission internationale du peuplier et autres essences à croissance rapide utiles aux personnes et à l'environnement¹⁸

1. La vingt-sixième session de la Commission internationale du peuplier et autres essences à croissance rapide utiles aux personnes et à l'environnement (CIP) s'est déroulée du 5 au 8 octobre 2021 en visioconférence, compte tenu de la pandémie de covid-19. Y ont participé 82 délégués de 33 pays, d'une organisation membre et d'une organisation intergouvernementale. La session a été accueillie conjointement par la FAO et l'Italie. Ce pays a également contribué à la tenue d'un congrès technique en marge de la session de la Commission, les 6 et 7 octobre 2021. Les participants à la session ont adopté la Stratégie de la CIP (2022-2032), ont demandé au Comité exécutif de la CIP de prendre les mesures nécessaires à sa mise en œuvre et ont recommandé au secrétariat de faire rapport sur les progrès accomplis lors de la prochaine session. La vingt-septième session de la Commission se tiendra en 2024.

B. Vue d'ensemble de la nouvelle Stratégie de la CIP

2. La Stratégie de la CIP (2022-2032)¹⁹ reconnaît l'importance des essences à croissance rapide en tant que composante fondamentale des systèmes forestiers et agricoles partout dans le monde ainsi que l'élargissement du champ de compétence géographique, biologique et technique de la Commission.

3. La Stratégie définit quatre objectifs de travail:

- i. favoriser l'innovation en matière de systèmes de production terrestre et fournir des services écosystémiques grâce aux essences à croissance rapide;
- ii. évaluer de manière exhaustive les innovations en vue de définir des pratiques optimales en matière de gestion et d'utilisation des essences à croissance rapide en zone rurale comme en zone urbaine;
- iii. adresser des recommandations aux pays intéressés, à la FAO, aux initiatives internationales et aux partenaires de travail afin que les pratiques optimales liées à la gestion des essences à croissance rapide soient appliquées à grande échelle et contribuent véritablement au développement durable;
- iv. consolider les partenariats et la coopération pour atteindre plus efficacement les objectifs i), ii) et iii) de la Commission.

4. Afin de mettre en œuvre cette Stratégie, la Commission servira de réseau d'échange de connaissances et de renforcement des capacités ainsi que de plateforme de mise en œuvre à l'interface entre la science et les politiques assurant la mise en pratique des approches scientifiques en vue d'apporter une contribution dynamique à la base de connaissances sur les essences à croissance rapide autres que les peupliers et les saules et de l'enrichir progressivement. La Commission continuera d'œuvrer au développement et à l'application des connaissances techniques liées aux essences à

¹⁸ FAO, 2021. Rapport de la vingt-sixième session de la Commission internationale du peuplier et autres essences à croissance rapide utiles aux personnes et à l'environnement (CIP). FAO, Rome. Disponible ici: <https://www.fao.org/3/cb7747fr/cb7747fr.pdf>.

¹⁹ FAO, 2021. Stratégie de la Commission internationale du peuplier et autres essences à croissance rapide utiles aux personnes et à l'environnement (2022-2032). FAO, Rome. Disponible ici: <https://www.fao.org/3/ng573fr/ng573fr.pdf>.

croissance rapide en faveur du développement durable, continuera d'étendre sa collaboration à de nouveaux pays et ses activités à d'autres essences à croissance rapide dans la mesure où les capacités le permettront, et contribuera à la promotion d'approches collaboratives en matière de recherche et d'utilisation des essences à croissance rapide dans les régions tropicales et subtropicales.

5. En mettant en œuvre cette Stratégie, la Commission entend apporter une contribution globale au Programme de développement durable à l'horizon 2030, aux objectifs mondiaux relatifs aux forêts, à la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale et à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, en vue de tirer pleinement parti des possibilités offertes par la gestion durable des essences à croissance rapide pour améliorer les moyens d'existence et faciliter la production de biens et de services écosystémiques.

6. Après la session, le Comité exécutif de la CIP a approuvé un document stratégique²⁰ qui présente des mesures prioritaires à court terme pour la mise en œuvre de la réforme de la CIP, à savoir:

- la création d'un groupe de travail en vue de guider la mise en œuvre de la réforme;
- la mobilisation de nouveaux membres et partenaires, en particulier d'Afrique;
- une consultation individuelle avec les groupes de travail de la Commission²¹ pour discuter de leur axe thématique;
- la mobilisation de ressources complémentaires pour faciliter l'exécution du nouveau mandat de la Commission;
- une vaste action visant à faire mieux connaître la Commission, son nouveau mandat et sa pertinence pour faire face aux défis mondiaux actuels.

C. Domaines techniques principaux de la Commission internationale du peuplier et autres essences à croissance rapide utiles aux personnes et à l'environnement pour 2022-2023

7. Afin d'appuyer la CIP dans son nouveau mandat, le Comité exécutif a approuvé, en avril 2022, un plan de travail pour le secrétariat²² articulé autour de quatre domaines de travail: i) gouvernance; ii) activités normatives; iii) communication; iv) mobilisation de ressources. Le plan de travail du secrétariat de la CIP, qui devra être exécuté en étroite collaboration avec les groupes de travail de la CIP et sous la direction du Comité exécutif, devra contribuer au renforcement de la position de la CIP en tant que chef de file spécialisé dans les forêts et les essences à croissance rapide et permettre un enrichissement mutuel entre les activités de la CIP et celles menées par d'autres organes statutaires de la FAO.

²⁰ FAO, 2021. Projet de document stratégique pour la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie présenté au Comité exécutif de la CIP en décembre 2021. FAO, Rome. Disponible (en anglais) sur demande.

²¹ Groupes de travail de la CIP: 1) taxonomie, nomenclature et homologation; 2) domestication et conservation des ressources génétiques; 3) santé végétale et résilience face aux menaces et au changement climatique; 4) durabilité des moyens d'existence, de l'utilisation des terres, des produits et de la bioénergie; 5) services environnementaux et écosystémiques; 6) politiques, communication et diffusion.

²² FAO, 2022. Présentation et procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de la CIP du 6 avril 2022. Disponible (en anglais) sur demande.

Points à examiner

8. Le Comité souhaitera peut-être:
- prendre note de la nouvelle Stratégie de la CIP et des progrès accomplis dans sa mise en œuvre, se féliciter de l'alignement des domaines techniques principaux de la CIP sur le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et sur les priorités de la FAO en matière de forêts;
 - encourager les Membres de la FAO, notamment les pays tropicaux participant à la restauration des écosystèmes et au développement de chaînes de valeur durables du bois, à envisager de devenir membres de la CIP compte tenu du nouveau mandat de celle-ci;
 - encourager la CIP à poursuivre ses efforts visant à faire connaître ses réalisations, son nouveau mandat et sa zone de compétence géographique élargie, et mobiliser des ressources et des partenariats en vue d'exécuter la nouvelle Stratégie.

Groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides

A. Introduction

1. La deuxième session du Groupe de travail a été accueillie en ligne par le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie les 17 et 18 novembre 2021. Elle a réuni 46 experts désignés qui représentaient 29 pays membres et quatre pays observateurs. Un total de 104 participants et délégués représentaient des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que des instituts de recherche.

2. Le Groupe de travail a examiné les recommandations des organes statutaires et des organes directeurs de la FAO, les principales initiatives pertinentes et les contributions émanant d'organismes partenaires, en vue d'améliorer la résilience des forêts et des systèmes agrosylvopastoraux des zones arides. Il a établi un plan de travail pour 2022-2024 qui met l'accent sur: la transformation des systèmes de production forestiers et agrosylvopastoraux des zones arides; la promotion de méthodes innovantes pour surveiller et restaurer les zones arides; le renforcement des moyens d'existence liés aux forêts des zones arides et l'amélioration du bien-être humain grâce à ces forêts dans le cadre du processus de redressement après la pandémie de covid-19; l'accroissement de la documentation sur les savoirs et de la diffusion des connaissances pour intensifier la collaboration en matière de pratiques de gestion et de restauration durables dans les régions arides²³. Le Groupe de travail s'est félicité que le Royaume hachémite de Jordanie ait proposé d'accueillir la troisième session en 2023.

B. Progrès accomplis par le Groupe de travail

3. Au cours de l'année écoulée, le Groupe de travail a été reconnu pour sa contribution importante aux initiatives, programmes et projets de restauration des zones arides. La Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture a souligné la contribution du Groupe de travail à la résultante 4, qui vise à renforcer les capacités de la FAO pour les questions relatives à la biodiversité.

4. Le Groupe de travail a constitué un groupe consultatif qui a facilité les consultations techniques informelles avec le Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture en vue de contribuer à la préparation d'une nouvelle évaluation du rôle de l'élevage dans la restauration des systèmes sylvopastoraux des zones arides. L'évaluation mise au point par la FAO devrait être présentée au cours de la rencontre de haut niveau du 29 septembre 2022 organisée à l'occasion du Forum mondial sur les paysages, lors de la huitième Semaine mondiale des forêts.

5. Le Comité directeur du Groupe de travail œuvre en étroite coordination avec le Comité directeur du Programme d'impact du Fonds pour l'environnement mondial (septième reconstitution, FEM-7) sur la gestion durable des forêts – volet Gestion durable des zones arides²⁴, dont la FAO est l'organisme responsable. Le Groupe de travail a appuyé la coopération Sud-Sud entre les pays visés et a fourni des avis techniques sur l'initiative intitulée «Faire en sorte que chaque voix compte pour favoriser une gestion adaptative²⁵», qui permet de consigner et de transposer à plus grande échelle les pratiques optimales en matière de protection, de gestion et de restauration des forêts et des systèmes agrosylvopastoraux des zones arides.

²³ <https://www.fao.org/3/cb8038fr/cb8038fr.pdf>.

²⁴ <https://www.fao.org/gef/dryland-sustainable-landscapes/en/>.

²⁵ <https://www.fao.org/dryland-forestry/monitoring-and-assessment/mev-cam/background/fr/>.

6. Reconnaissant le rôle des femmes dans la lutte contre les effets de la sécheresse et du changement climatique ainsi que la nécessité d'inclure les femmes dans le processus de prise de décisions de haut niveau, le Groupe de travail a soutenu la communauté de pratique WeCaN²⁶ de la FAO sur les connaissances dans le domaine des forêts et des systèmes agrosylvopastoraux des zones arides, qui s'adresse spécifiquement aux femmes.

7. En juin 2022, le Pôle de formation en ligne de la FAO, l'Organisation pour l'aménagement des parcours forestiers et des bassins versants (FRWO) du Gouvernement iranien et divers instituts de recherche, universités et organisations internationales ont lancé un cours en ligne traitant des façons dont les résultats porteurs de transformation peuvent aider les décideurs à évaluer les arbitrages à opérer et les avantages pour les systèmes de production résilients dans les zones arides.

8. Un certain nombre de membres du Groupe de travail ont apporté des contributions techniques à la publication de la FAO intitulée *Valuing, restoring and managing presumed drylands*²⁷ (favoriser, restaurer et aménager les zones présumées arides), qui aide les décideurs à hiérarchiser les interventions en faveur de la restauration et de la gestion durable des zones présumées arides. Cette publication a été présentée lors de la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification à Abidjan (Côte d'Ivoire), en mai 2022.

9. Le Groupe de travail a contribué à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes en soutenant l'élaboration du Cadre de suivi de la restauration des écosystèmes, présenté lors du quinzième Congrès forestier mondial, en mai 2022. Le Cadre permettra de suivre les progrès accomplis dans le cadre des initiatives de restauration des zones arides, afin d'atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres par l'intermédiaire de la Plateforme sur la remise en état des zones arides (DRIP), lancée lors du Forum mondial sur les paysages, Afrique 2021²⁸.

10. Le Groupe de travail contribuera à l'Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux, qui sera mise en œuvre par la FAO (institution chef de file) en 2026.

Points à examiner

11. Le Comité souhaitera peut-être:

- prendre note de l'état d'avancement des activités du Groupe de travail;
- encourager le Groupe de travail à appuyer les préparatifs de l'Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux, qui sera célébrée en 2026, en mobilisant les compétences interrégionales spécialisées de ses membres et en facilitant leur échange, et à promouvoir des systèmes agrosylvopastoraux durables qui soient à la fois innovants et étroitement liés;
- encourager les membres à appuyer les initiatives de mobilisation de ressources, selon qu'il conviendra, afin que le Groupe de travail puisse assurer l'organisation de ses sessions et la mise en œuvre de ses activités en 2022-2024.

²⁶ <https://www.fao.org/dryland-forestry/monitoring-and-assessment/wecan/fr/>.

²⁷ <https://www.fao.org/documents/card/fr/cc0110en/>.

²⁸ <https://www.globallandscapesforum.org/publication/the-drylands-sustainable-landscapes-impact-program-local-action-for-impact-at-scale/>.